



Les mobilités résidentielles des élèves augmentent dans le premier et le second degré à la rentrée 2021

Juillet 2022

A la rentrée 2021, 5,6 % des élèves du premier degré (de la grande section de maternelle au CM2) et 6,1 % des élèves du second degré (de la sixième à la seconde) scolarisés dans les Pays de la Loire ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Ces taux de mobilité sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale qui est de 6,0 % dans le premier degré et de 6,8 % dans le second degré. La mobilité résidentielle est en progression depuis deux ans, dans la région comme en France. Quelle que soit l'année considérée, les débuts de cycle sont plus propices au changement de commune de résidence, notamment l'entrée en sixième. En région Pays de la Loire, dans huit cas sur dix, la mobilité s'effectue au sein même de la région: cette mobilité intra-académique est en hausse depuis deux ans et explique à elle seule la progression des mobilités. Lorsque l'élève vient d'une autre région, pour près d'un élève sur trois, la mobilité s'effectue en provenance d'Ile-de-France. Ces familles extérieures sont relativement nombreuses à s'installer sur le littoral et le sud vendéen.

Inversement, si l'on considère les élèves scolarisés dans la région à la rentrée 2020 et qui l'ont quittée à la rentrée 2021, la moitié d'entre eux se sont dirigés vers les régions limitrophes, en priorité la Bretagne, l'autre moitié se répartissant vers les autres régions françaises.

Claire ROPERS, Florian CARIS



Une mobilité résidentielle en progression

A la rentrée 2021, 5,6% des élèves scolarisés dans l'académie de Nantes dans le premier degré (de la grande section de maternelle au CM2) et 6,1% des élèves scolarisés dans le second degré (de la sixième à la seconde) ont connu une mobilité résidentielle par rapport à la rentrée 2020. Un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée si sa commune de résidence diffère de celle déclarée l'année scolaire précédente (Sources et méthode page 6). La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Figure 1 Evolution de la mobilité résidentielle

%		2019	2020	2021
Premier degré (GS à CM2)	Nantes	5,0	5,4	5,6
	France	5,4	5,6	6,0
Second degré (6è à 2de)	Nantes	5,0	5,6	6,1
	France	5,5	6,3	6,8

Lecture: à la rentrée 2021, 6,1% des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à 2020. Champ: élèves résidents et scolarisés en Pays de la Loire, public et privé sous contrat

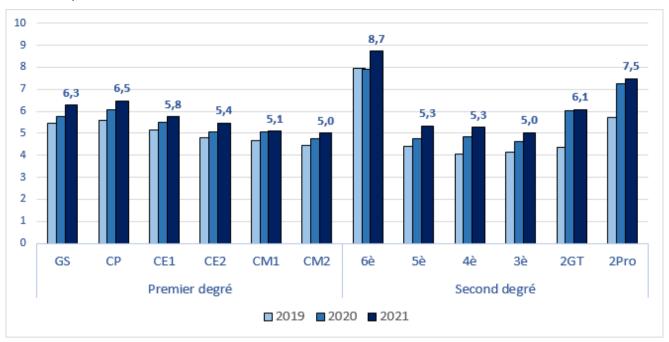
Source: DEPP-MENJS, SEPP Rectorat de Nantes

La mobilité résidentielle est en progression depuis la rentrée 2019 (Figure 1). En 2021, elle augmente de 0,2 point dans le premier degré et de 0,5 point dans le second degré (respectivement +0,4 point et +0,5 point au niveau national).

La mobilité est plus forte en début de cycle. Dans le premier degré, les mobilités ont lieu le plus souvent juste avant l'entrée en grande section et en CP: respectivement 6,3 % et 6,5 % des élèves de ces niveaux ont changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021 alors que ce taux se situe en deçà de 5,8 % dans les autres niveaux élémentaires (Figure 2).

Dans le second degré, l'entrée au collège est un moment particulièrement propice à la mobilité résidentielle: 8,7 % des élèves scolarisés en 2021 dans la région vivaient dans une autre commune à la rentrée précédente. La volonté de se rapprocher du collège de son enfant, des stratégies d'évitement ou bien le choix de déménager avant l'adolescence afin de limiter l'impact émotionnel pour l'enfant, sont autant d'hypothèses pouvant expliquer les changements de domicile à la fin de l'élémentaire.

Figure 2 Mobilité résidentielle parmi les élèves scolarisés dans le premier degré, au collège ou en seconde, par niveau (%)



Lecture: à la rentrée 2021, 8,7 % des élèves de 6è ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, pour 5% seulement en CM2

Champ : élèves résidents et scolarisés dans les Pays de la Loire, public et privé sous contrat

Source: DEPP-MENJS, SEPP Rectorat de Nantes

Les élèves de seconde sont davantage mobiles pour les mêmes raisons avec toutefois une dimension supplémentaire pouvant parfois être liée à la recherche d'une formation spécifique, notamment à l'entrée en seconde professionnelle où 7,5 % des élèves ont changé de commune de résidence par rapport à l'année précédente.

Le niveau seconde est celui qui connait la plus forte progression de la mobilité depuis 2019, près de 2 points, avec un sursaut de la mobilité à ce niveau à la rentrée 2020 (un effet Covid est une hypothèse, le jeune pouvant avoir choisi de vivre chez un autre parent en cas de parents séparés). Cela est observé aussi en moyenne nationale (+2,3 points).

La mobilité résidentielle est plus fréquente chez les élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées

Dans le second degré, les élèves issus de milieux modestes sont davantage mobiles, en 2021 comme lors des deux rentrées précédentes: les élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées changent plus souvent de commune de résidence que ceux de catégories très favorisées (6,8 % contre 5,3 %, soit +1,5 point). Cet écart s'observe également en France (écart de +0,9 point). Néanmoins, la hausse de la mobilité résidentielle depuis deux ans concerne tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale.

La plus grande mobilité résidentielle des élèves d'origine sociale modeste s'observe à tous les niveaux considérés, de la sixième à la seconde. Elle peut s'expliquer par des conditions de logement sans doute plus précaires (moins d'accès à la propriété) et également par des emplois moins pérennes.

Une mobilité résidentielle d'abord de proximité

Le plus souvent, la mobilité résidentielle s'effectue dans le cadre d'une relative proximité géographique. Dans le premier degré, parmi les 5,6 % d'élèves mobiles en 2021, les trois quarts vivaient déjà dans les Pays de la Loire en 2020. Dans le secondaire, parmi les 6,1 % d'élèves mobiles, huit sur dix résidaient déjà dans la région.

Une mobilité résidentielle plus élevée en Sarthe et en Vendée

Dans le premier degré, à la rentrée 2021, la part d'élèves ayant changé de commune de résidence est la plus élevée pour ceux scolarisés dans la Sarthe (6,6%), en raison de mobilités intra-départementales plus importantes que dans les autres départements ligériens (Figure 3). La part d'élèves d'origine sociale défavorisée est plus élevée en Sarthe ; or ce sont ces familles qui sont le plus mobiles, avec une mobilité qui reste majoritairement de proximité, davantage que pour les familles très favorisées qui, lorsqu'elles déménagent, changent plus fréquemment de département.

Figure 3 Mobilité résidentielle par département (%), selon le type intra ou inter départemental

Rentrée 2021	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Total
Premier degré	5,4	5,2	5,6	6,6	6,0	5,6
dont intra-département	3,7	3,3	3,6	4,8	3,3	<i>3,7</i>
dont inter-départements	1,7	1,9	1,9	1,8	2,7	1,9
Second degré	5,8	5,7	6,3	6,5	6,9	6,1
dont intra-département	4,4	3,9	4,6	4,8	4,4	4,4
dont inter-départements	1,4	1,7	1,7	1,7	2,4	1,7

Lecture: en 2021, 5,4% des élèves du premier degré de Loire-Atlantique ont changé de commune de résidence par rapport à 2020, dont 3,7% résidaient déjà dans une commune de Loire-Atlantique et 1,7% dans une commune d'un autre département. Champ: élèves résidents et scolarisés dans les Pays de la Loire, public et privé sous contrat

Source: DEPP-MENJS, SEPP Rectorat de Nantes

Dans le second degré, c'est la Vendée qui présente le plus fort taux de mobilité (6,9%), en raison cette fois de mobilités interdépartementales un peu plus importantes, ce qui signifie que les élèves scolarisés en Vendée qui ont changé de commune de résidence l'ont plus souvent fait en changeant également de département. En effet, la Vendée est le département des Pays de la Loire accueillant, relativement à ses effectifs, le plus d'élèves venant d'une autre région, donc a fortiori d'un autre département.

A l'inverse, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique sont les départements des Pays de la Loire où les élèves ont le moins souvent changé de commune de résidence entre 2020 et 2021, aussi bien dans le premier que le second degré. La Mayenne est dans une situation intermédiaire, proche de la moyenne régionale.

Par rapport à la rentrée 2020, la mobilité augmente dans tous les départements en 2021, mais plus particulièrement en Mayenne dans le second degré (+1,5 point) en raison d'une hausse des mobilités intra-départementales.

Des différences de mobilités selon le secteur de scolarisation

Dans le premier degré, les mobilités résidentielles surviennent plus régulièrement parmi les élèves du secteur public que du privé. En effet, 6,3 % des élèves du premier degré du public ont effectué une mobilité entre les rentrées 2020 et 2021 contre 4,4 % des élèves du privé.

De même dans le second degré, les élèves scolarisés dans le public ont plus souvent connu une mobilité résidentielle que ceux scolarisés dans le privé: 6,9 % contre 5 %.

Quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, les élèves du public ont davantage changé de commune de résidence que ceux du privé, mais l'écart est plus marqué pour les élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées (+3 points) que pour ceux d'origine très favorisée (+0,6 point).

Sur le territoire régional, la situation la plus contrastée se situe en Vendée, où 8,7 % des élèves du public ont changé de commune de résidence contre 5,2 % dans le privé.

Une mobilité résidentielle majoritairement entre communes de même environnement

Les mobilités résidentielles s'effectuent dans deux tiers des cas entre zones de même type (rural ou urbain).

En 2021, 1,8 % des élèves du premier degré et 1,9 % des élèves du second degré ont quitté une commune de résidence située dans un environnement de type urbain pour une autre commune de type urbain, soit environ trois sur dix. De même, la mobilité du rural vers le rural concerne 1,8 % des élèves du premier degré et 2,0 % des élèves du second degré, soit environ un tiers des élèves mobiles.

Les autres types de mobilité résidentielle sont moins fréquents: la mobilité du rural vers l'urbain concerne 0,8 % des élèves du premier degré et 1,1 % des élèves du second degré, celle de l'urbain vers le rural respectivement 1,3 % et 1,1 %.

La hausse des mobilités à la rentrée 2021 résulte essentiellement de la progression des mobilités de l'urbain vers l'urbain (+0,2 point), dans le premier comme le second degré. On note également une très légère progression de l'urbain vers le rural.

Un solde migratoire globalement positif dans les Pays de la Loire

L'analyse des mobilités présentée jusqu'à présent dans cette note rapporte les mobilités constatées entre les rentrées 2020 et 2021 en fonction de la commune de résidence à la rentrée 2021 (taux de mobiles parmi les scolarisés l'année en cours dans la région, y compris donc les **arrivées** dans la région).

Si l'on considère les mobilités entre 2020 et 2021 en fonction de la commune de résidence à la rentrée 2020, les taux de mobilité sont sensiblement différents (taux de mobiles parmi les scolarisés l'année précédente dans la région, y compris donc les **départs** de la région).

Si l'on analyse la mobilité en fonction de la commune de départ, les taux de mobilité peuvent varier sensiblement: ainsi, 5,1% des élèves du premier degré et 5,7% des élèves du second degré originaires d'une commune de la région ont connu une mobilité en 2021.

Ces taux sont un peu moins élevés que ceux calculés en fonction de la commune d'arrivée (pour rappel 5,6% et 6,1%), ce qui traduit des taux de départ globalement plus faibles que les taux d'arrivée et donc un solde migratoire positif, signe d'une attractivité résidentielle de la région Pays de la Loire.

Le solde migratoire, présentant la différence entre les mobilités résidentielles sur le plan des arrivées et celui des départs, est en effet positif dans les Pays de la Loire, aussi bien dans le premier que dans le second degré.

Dans le premier degré, les communes de Nantes, Angers et Le Mans présentent un solde migratoire négatif (Figure 4). A l'inverse, la périphérie nord-ouest de Nantes, le littoral vendéen, la région de Saint-Nazaire, ainsi que plusieurs zones du Maine-et-Loire (sud-est d'Angers, Chemillé-en-Anjou, Segré, Noyant) enregistrent un solde positif. Les territoires de la Mayenne et de la Sarthe (excepté Le Mans) sont dans une situation relativement neutre en matière de solde migratoire.

Dans le second degré, à l'instar du premier degré, on observe un solde migratoire négatif à Nantes et positif à la périphérie nord-ouest de l'agglomération nantaise. L'ouest de la Vendée ainsi que la zone côtière de Saint-Nazaire sont également en positif. On note par ailleurs des soldes positifs dans plusieurs points du Maine-et-Loire (Segré, Saumur, Cholet), ainsi qu'aux Herbiers au nord-est de la Vendée et dans la zone de Château-Gontier au sud de la Mayenne. La Sarthe présente un solde relativement neutre sur l'ensemble de son territoire.

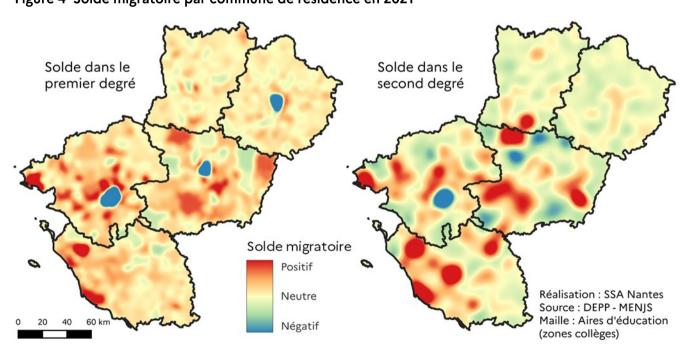


Figure 4 Solde migratoire par commune de résidence en 2021

Lecture: Nantes présente un solde migratoire négatif, alors que la périphérie nord présente au contraire un solde positif.

Champ: élèves résidents et scolarisés dans les Pays de la Loire, public et privé sous contrat

Source: DEPP-MENJS, SEPP Rectorat de Nantes

Une mobilité résidentielle « entrante » dans la région en faveur du littoral et zones limitrophes

La mobilité résidentielle se fait en majorité au sein de la région (pour huit élèves sur dix), mais lorsqu'ils changent de région, les élèves arrivant dans les Pays de la Loire sont nombreux à s'installer sur le littoral: les aires d'éducation* situées à l'ouest et au sud de la Vendée accueillent un nombre important d'entre eux, relativement à leurs effectifs (Figure 5). Dans ces aires, ces arrivées inter-académiques représentent 3 % de l'effectif pour 1,4 % en moyenne régionale.

Une mobilité résidentielle « sortante » principalement située sur les aires limitrophes

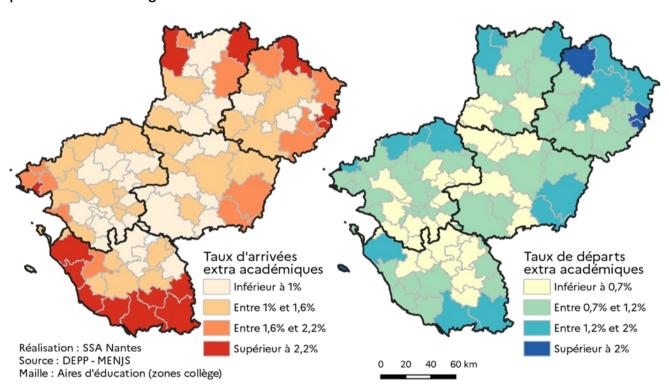
A l'inverse, les aires d'éducation situées en limite de région, le nord de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Sarthe, ainsi que le sud de la Vendée et du Maine-et-Loire perdent un nombre relativement important d'élèves se dirigeant hors de l'académie. Dans ces aires, les départs vers une autre académie représentent environ 2% de leur effectif (part allant jusqu'à 3,3% à l'Ile-d'Yeu), pour 0,9% en moyenne régionale.

Les mobilités se font le plus souvent en provenance d'Ile de France et en direction de la Bretagne

Parmi les élèves venant d'une autre région, pour près d'un élève sur trois la mobilité s'effectue en provenance d'Ile-de-France. Inversement, si l'on considère les élèves scolarisés dans la région à la rentrée 2020 et qui l'ont quittée à la rentrée 2021, la moitié d'entre eux se sont dirigés vers les régions limitrophes, en priorité la Bretagne. L'autre moitié se répartissant vers les autres régions, le flux vers l'Ile-de-France étant marginal dans ce sens.

* aires d'éducation : zonage développé en 2021 par le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des Sports (MENJS) s'appuyant sur les flux d'élèves entre leur commune de résidence et leur commune de scolarisation (établissements publics et privés). Dans l'académie de Nantes, 95 aires d'éducation « Collège » ont été construites, 36 en Loire-Atlantique, 16 en Maine-et-Loire, 15 en Mayenne, 18 en Sarthe et 23 en Vendée.

Figure 5 Taux d'arrivées et taux de départs de l'académie entre 2020 et 2021 par aire d'éducation, premier et second degré



Lecture : à la rentrée 2021, plus de 2,2 % des élèves du premier degré des aires d'éducation situées sur le littoral vendéen résidaient dans une commune hors de l'académie l'année scolaire précédente

Champ: élèves résidents et scolarisés dans les Pays de la Loire, premier et second degrés, public et privé sous con-

trat

Source: DEPP-MENJS, SEPP Rectorat de Nantes

Source et méthodes

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux.

Les données de cette étude sont issues de deux sources: les constats de rentrée du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré) qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève: l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions fronta-lières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

Enfin, le secteur privé hors contrat (0,7 % des effectifs), l'instruction en famille (0,5 % des effectifs) et l'enseignement agricole (3,3 % des effectifs du second degré) ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

Sur le champ de l'étude et pour une année n donnée, deux indicateurs sont calculés : le taux de départ, qui rapporte, à l'échelle d'un territoire (département, académie, etc.), le nombre d'élèves ayant quitté le territoire entre les années n-1 et n à la population du territoire à l'année n-1 d'une part et le taux d'arrivée, qui rapporte le nombre d'arrivées d'élèves sur la période à la population de l'année n. Ces taux peuvent être déclinés par niveaux de scolarisation.

Cela vient du fait que, pour une académie donnée, sont alors exclus du champ d'une part les élèves scolarisés non-résidents (qui ne sont pas dans le périmètre géographique de l'étude) et d'autre part – et surtout – les élèves non scolarisés mais résidant dans les frontières géographiques de l'académie.

Pour en savoir plus : Note d'information DEPP N 22.25 - Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021

Directeur de la publication : Pierre JAUNIN

Rectorat de Nantes SEPP Site Margueritte 02 40 37 37 37 8 rue du général Margueritte Nantes www.ac-nantes.fr